

**SYNDICAT POUR L'ETUDE ET LA REALISATION
DES TRAVAUX D'AMELIORATION DE LA DESSERTTE
EN EAU POTABLE DU SUD DEUX-SEVRES
(S.E.R.T.A.D.)**

79260 Sainte Néomaye

* * * * *

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

* * * * *

L'an deux mil vingt, le treize du mois d'octobre, à vingt heures trente, le Conseil Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur JOLLIT Daniel**, en suite sa convocation en date du 8 octobre 2020.

Présents : MM. JOLLIT, CACLIN, MARTINS, CHANTREAU, DIGET, RAMBAUD, AUZURET, BRETONNIER, PUTEAUX, TROCHON, RODRIGUEZ, EMERIT, SIMON, LARGEAUD, PERGET, SABOURIN, DOUBLEAU, MOINARD, LECOINTE et MMES GICQUIAUD, BUARD, LUSSIEZ, MM. BOURGET Me VAUZELLE délégués suppléants formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : MM. CLERJEAU, GUILLON, HOARAU, TRICHET, MMES MISSIOUX, ROUXEL, UGUEN.

Secrétaire de séance : M. CACLIN Philippe

Pouvoir : Me ROUXEL donne pouvoir à Mr TROCHON.

Nombre de membres : En exercice : 29 Présents : 24 Votant : 25

Objet : RAPPORT ANNUEL 2019

Conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007, Monsieur le Président a présenté au Conseil Syndical, le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du Service Public de l'eau potable concernant le SERTAD.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité de l'eau potable.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour expédition conforme,

Le Président,
Daniel JOLLIT

